

## Bureau national 6 juin 2024

### Commission de contrôle financier

Lors du Bureau National du 16 mai dernier, un appel à candidature a été lancé auprès de nos structures nationales/fédérations pour proposer des candidat-es qui composeront notre future commission de contrôle financier pour les 3 prochaines années en demandant de faire remonter leur candidature avant le 24 mai 2024 en écrivant à [contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org).

Les structures nationales/fédérations ont fait remonter les candidatures suivantes :

- Sébastien Balichard, Sud Rail
- Florence Faver, Sud Rural Territoires
- Philippe Causel, Sud Collectivités Territoriales

Nous rappelons que cette commission peut être composée de 4 personnes, non membres du Bureau National comme le stipule l'article 8 du règlement intérieur. **Un poste est donc toujours vacant.**

**Il est proposé à ce Bureau National de valider ces candidatures pour composer notre commission de contrôle financier.**

*Article 17 des statuts de l'Union : Après chaque congrès, une commission de contrôle financier est mise en place par la premier Bureau National qui suit le congrès, pour un mandat de trois ans. Elle rend compte devant le Congrès lors du rapport financier. Sa composition est définie dans le Règlement intérieur.*

*Entre deux congrès, le Bureau National peut la solliciter et lui demander de faire un rapport devant le Bureau National au moment du débat sur le bilan annuel de trésorerie. Cette commission ne remplace pas le travail du commissaire aux comptes mais son objet est de vérifier le fonctionnement de la trésorerie, la cohérence de la mise en œuvre du budget avec les décisions du Bureau National et de faire des propositions pour améliorer la gestion de la trésorerie.*

*Article 8 du règlement intérieur de l'Union : La commission de contrôle financier est composée de quatre personnes, non membres du Bureau National et présentées par les organisations nationales.*